

Sainte-Thérèse, le 25 avril 2017

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 9135,
boulevard Henri Bourassa Est, Montréal

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 14 août 2002, 3 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

Direction régionale
de Montréal

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-

DATE DE RÉDACTION : 19 août 2002

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 14 août 2002

INSPECTEUR :

Catherine Gilbert

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Groupe G3 Transport (CarboPak)
9135, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal, Québec
H1E 1P4

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non (✓)

NOM / ADRESSE



Plainte anonyme

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Marcelle Auger
Vice-Présidente des opérations

(514) 648-8522

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier le bien fondé de la plainte.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-

DATE DE RÉDACTION : 2002-08-19

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Une plainte anonyme a été reçue à nos bureaux le 12 août 2002 concernant des activités de chargements/déchargements de « poudre noire » provoquant beaucoup de poussières et par conséquent des résidus au sol. Ces activités ont lieu au 9135, boul. Henri-Bourassa Est chez la compagnie G3.

Je me suis rendue sur les lieux le 14 août 2002. Le nom exact de la compagnie est en fait *Groupe G3 Transport (CarboPak)*. Je rencontre Mme Marcelle Auger, vice-présidente des opérations. Elle m'explique que la compagnie procède au transport de matières sèches en vrac, principalement des billes ou résines de plastique ou encore de la poudre plastique blanche. De plus, tous ces transports sont effectués dans des camions citerne ; il est donc très peu probable que des fuites ou des écoulements puissent survenir sans que ce soit dû à un problème majeur (bris du camion). Mme Auger me dit également que la compagnie fait parfois le transport de noir de carbone à l'aide d'un camion style remorque modifié de façon à être le plus étanche possible. Une grosse toile a été installée sur le dessus du camion afin de prévenir les fuites ou pertes. Un « drain » est aménagé à l'arrière du camion pour les déchargements. Le camion fait état de quelques taches de noir de carbone sur les cotés et de certaines accumulations sur le « drain », mais cependant rien qui puisse prouver des fuites ou des pertes importantes du produit en question. Mme Auger me précise aussi qu'il n'y a pas eu de transport de noir de carbone depuis 2-3 semaines et que le camion n'a pas bougé du fond de la cour depuis. Aucune trace de noir de carbone n'est visible au sol, ni près de l'air de chargement des camions (de plastique et de noir de carbone).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-

DATE DE RÉDACTION : 2002-08-19

3. CONCLUSION

- ⇒ La plainte ne semble pas fondée.
- ⇒ La gestion des produits semble conforme.

4. RECOMMANDATION(S)

- Je recommande de fermer ce dossier.

➤

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :	<u>Catherine Gilbert</u>	<i>Catherine Gilbert</i>	2002/08/19
- VÉRIFIÉ PAR :	<u>André Dufresne</u>	<i>André pour A.D.</i>	2002/08/19

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
